

## 2- Comprendre l'intitulé d'un sujet

Quelle que soit la nature de l'épreuve, il est indispensable d'analyser de façon précise les termes du sujet posé pour éviter notamment d'être hors sujet. Votre attention doit être immédiatement attirée par trois points principaux dans l'énoncé du sujet :

**\* Limitation de temps et d'espace.** Vous devez être attentif au respect des limitations de temps et d'espace figurant dans le sujet. Par exemple, si le sujet est « La procédure législative sous la V<sup>e</sup> République », il ne faut pas évoquer la procédure sous la IV<sup>e</sup> République.

**\* Singulier / pluriel.** Il vous faut regarder si le sujet emploie le singulier ou le pluriel. Par exemple, il y a une différence lorsque l'on mentionne « la juridiction administrative » et « les juridictions administratives ». Le singulier appelle une réponse théorique, tandis que le pluriel commande de présenter de façon plus détaillée chaque juridiction.

**\* Conjonction de coordination.** Votre attention doit toujours être retenue par la conjonction de coordination « ET » : cela signifie, en effet, que le correcteur attend une comparaison.

Par ailleurs, de façon plus spécifique, pour une épreuve de résumé de texte, la lecture du sujet doit vous permettre de déterminer les règles de l'exercice qui vous est proposé : le nombre de mots exigé, la façon dont ils sont comptabilisés, l'autorisation ou non des citations, la présence obligatoire ou pas d'un titre, etc.

Pour les épreuves de réponse à des questions courtes, selon que l'énoncé du sujet est de type « question de cours » ou de type « question de réflexion », les attentes du jury peuvent être très différentes.

En conclusion, le travail d'analyse du sujet doit toujours être mené en quatre étapes, dans cet ordre :

- **définition de la période.** Le libellé du sujet peut mentionner soit des dates, soit des périodes, de façon directe ou allusive. La définition de la période concernée n'est, dans aucun cas, évidente : elle doit donc toujours être analysée, l'analyse permettant de savoir ce qui justifie, par rapport au sujet, la cohérence de la période. Il faut donc identifier avec précision les limites de la période et en exposer l'unité. Par exemple, un sujet intitulé « L'acte II de la décentralisation » renvoie à la période 2003/2004 où le gouvernement Raffarin a fait voter une série de lois relatives à la décentralisation : la loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la république, la loi organique n° 2003-705 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au référendum, la loi organique n° 2003-704 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative à l'expérimentation par les collectivités territoriales, la loi organique n° 2004-758 du 29 juillet 2004, prise en application de l'article 72-2 de la Constitution, relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales, et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.
- **définition de l'espace.** Même préalable : il n'y a jamais d'évidence dans l'énoncé du sujet et l'espace concerné doit toujours être défini. Cet espace peut prêter à discussion : l'Occident, l'Europe, le tiers-monde, par exemple, sont des notions géographiques et politiques qui nécessitent une définition précise qui est en même temps un choix clairement assumé dans la copie. Comme pour la période, la prudence impose de choisir le plus souvent une définition large de l'espace concerné. En droit communautaire, un

sujet sur « l'espace Schengen » n'englobe donc pas l'ensemble des pays membres de l'Union européenne.

- **définition des notions.** Il convient ici d'être extrêmement précis : tous les termes doivent être définis d'abord positivement puis, pour éviter ensuite le hors sujet, de façon négative : pourquoi « Les paysans » et non « Les ruraux ? » ; pourquoi « La démocratie » et non « La république ? ». Beaucoup de copies « tombent », faute d'avoir pensé à cette définition négative, dans le hors sujet.
- **définition du type d'approche.** Le sujet relie la période, l'espace et les notions par des mots, verbes ou « mots-outils » dont le choix est extrêmement important. Ainsi, « Les Etats-Unis et la guerre froide » n'est pas le même sujet que « Les Etats-Unis dans la guerre froide ». La conjonction « ET » implique l'étude de relations réciproques (on peut inverser les notions qui s'articulent autour d'elle) : dans l'exemple précédent, la copie doit non seulement montrer comment les E.-U. ont pesé sur la guerre froide mais aussi comment celle-ci a influé sur l'histoire des E.-U. « Etre français de 1939 à 1945 » est un sujet différent de « Les Français de 1939 à 1945 ». Le candidat doit donc définir avec soin l'orientation du sujet à partir de ces éléments lexicaux : les hors sujets sont souvent liés à une certaine négligence dans leur analyse.

L'ensemble de ce travail doit être mené au brouillon.